



Course à Obstacles « Le défi des Gueules noires »



SOMMAIRE

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS.....	2
Directeur de course :	2
Responsable du parcours :.....	2
Responsable des secours :	2
REGLEMENT	3
Lieu, date et nature de la compétition	3
Organisateur	3
Conditions de participation	3
a. Catégorie d'âge :.....	4
b. Attestation d'aptitude	4
c. Droit d'inscription	4
e. Athlètes handisports.....	4
f. Mineurs.....	4
g. Dossards.....	4
h. Matériel de sécurité et tenue vestimentaire	4
i. Rétractation	5
j. Annulation	5
k. Acceptation du présent règlement	5
Cession de dossards.....	5
Assurances	5
a. Responsabilité civile.....	5
Ravitaillement.....	6
Récompenses.....	6
Droit à l'image	6
Conditions de course et règles sportives	6
a. Balisage	6
b. aide aux coureurs.....	6
c. obstacles.....	6
d. sécurité.....	7
PARCOURS	7
SECOURS	8

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

Directeur de course :

Monsieur Johann MONET, directeur du service petite enfance/enfance/jeunesse/éducation/sports de la ville de Fresnes-sur-Escout.

Il sera responsable de la coordination des mesures de prévention et d'intervention, le recours à des tiers ne l'exonérant en rien de ses devoirs de sécurité.

Responsable du parcours :

Monsieur Laurent CARDON, responsable du service des sports de la ville de Fresnes-sur-Escout.

Chargé de la définition des obstacles et de l'étude des risques générés par ceux-ci, de la mise en place du parcours, de la supervision du montage éventuel des obstacles, du suivi de leurs contrôles lorsqu'il est requis. Il lui appartient de faire appel à toute personne ou organisme compétent lorsqu'il est nécessaire ou requis par le règlement de la course.

Responsable des secours :

Monsieur Rudy BARDI, adjoint aux sports à la ville de Fresnes-sur-Escout, pompier professionnel.

Chargé de la définition et de la coordination des moyens de secours, de la désignation des intervenants.

REGLEMENT

La course à obstacles « le défi des gueules noires » se présente comme une course pédestre parsemée d'obstacles naturels ou non. Celle-ci peut se dérouler seul ou en équipe avec pour seul objectif de rallier l'arrivée pour se raconter son parcours autour d'un verre et d'une frite.

Cependant certaines mesures seront susceptibles d'être modifiées en fonction de la situation sanitaire et de la législation en vigueur le jour de la course.

Lieu, date et nature de la compétition

- Course à obstacles de 11 km sans classement non chronométrée
- Le samedi 25 mai 2024
- Nom : le défi des gueules noires
- Dénivelé positif de 60 m.
- Composée de 30 obstacles naturels ou construits et/ou épreuves.
- Premier départ à 15h00 et dernier départ à 16h15 : complexe sportif Bonnepart (409 rue Edgard Loubry, 59970 Fresnes-sur-Escaut)
- Arrivée : le centre des arts plastiques « Le quARTier » (situé à 900 m du départ, itinéraire fléché entre les 2 points situés à proximité de la rue Claude Monet)
- 600 coureurs répartis en 6 vagues de 100 personnes espacées toutes les 15 minutes
Vous pourrez déposer votre sac à la consigne prévue en salle des sports (départ) et le récupérer à l'arrivée
- Voir plan avec parkings (*document 1*)

Organisateur

L'Office Municipal des Sports (OMS) de Fresnes sur Escaut organise la course en collaboration avec la municipalité.

Conditions de participation

Chaque participant est conscient des conditions physiques requises pour la participation à une course à obstacles (risque de blessures par chute, entorses, chocs, brûlure par frottement, contre-indication en cas de risque d'épilepsie ou cardiaques, liste non exhaustive...). Il reconnaît être apte au franchissement d'obstacles de type parcours du combattant et s'y être entraîné ainsi qu'être à son aise dans l'eau. Chaque participant engage sa responsabilité durant la course. Chacun est libre de franchir ou d'éviter un ou plusieurs obstacles en fonction de ses aptitudes.

La participation à la course est conditionnée à :

a. Catégorie d'âge :

Les coureurs devront être âgés de 16 ans au minimum au moment de la course. Les coureurs non majeurs devront remplir et présenter une autorisation parentale (*document 2*).

b. Attestation d'aptitude

Tout coureur devra obligatoirement cocher la case concernant l'attestation d'aptitude assurant être en capacité de réaliser une course de 11km, de franchir des obstacles et savoir nager 25 m.

c. Droit d'inscription

Le droit d'inscription est de 20 euros (une médaille, une boisson, une frite-saucisse et un lot).

Chaque participant doit obligatoirement s'inscrire via le site internet **adéorun.com** et payer en ligne. Il recevra une confirmation d'inscription dans la foulée puis trois semaines avant la course avec le numéro de vague. Le jour de la course, le coureur devra se présenter muni de sa carte d'identité pour retirer son dossard (bracelets).

d. Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au 21 avril 2024 à 23h59. (possibilité de rouvrir des places si la limite des places disponible a été atteinte mais toujours avant la date butoir citée ci-dessus)

e. Athlètes handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil d'athlètes en fauteuil roulant.

f. Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation (*document 2*).

g. Dossards

Le coureur devra porter visiblement, pendant la totalité de la course, un bracelet fourni par l'organisation.

h. Matériel de sécurité et tenue vestimentaire

Il n'y a pas de matériel spécifique à emporter. Toutefois, l'organisateur conseille à chaque participant de porter des vêtements qui ne craignent pas d'être déchirés. Le port de bijoux (bagues, colliers, etc...) susceptible de générer des blessures graves est interdit. N'oubliez pas de porter des vraies chaussures de course à pieds en raison de la boue pour l'adhérence. Vous pouvez également vous déguiser, ce qui amène un côté festif à l'événement. Vous pourrez toujours vous équiper de gants, de genouillères pour le franchissement de certains obstacles. Aucune plainte ne sera prise en compte en cas de dégradation du matériel personnel (téléphone par exemple). La tenue vestimentaire doit être adaptée aux conditions

météorologiques. Une consigne sera mise à disposition des participants sur le lieu du retrait des dossards, les affaires seront amenées sur le lieu d'arrivée. Chaque participant est tenu de prendre des dispositions d'après course (douche froide à l'arrivée).

i. Rétractation

Les inscriptions sont fermes et définitives. Aucun remboursement ne sera effectué quel que soit la raison (maladie, blessure, etc...).

j. Annulation

L'organisateur pourra à tout instant annuler la course ou mettre fin à celle-ci en cas de force majeure (soit sur requête de l'autorité administrative, intempéries, attentats, événement imprévu mettant en danger la sécurité des participants, liste non exhaustive). Les participants seront prévenus par tous les moyens possibles et devront alors se conformer aux directives de l'organisateur. Ils ne pourront prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre. L'organisateur se réserve d'ailleurs le droit d'annuler la course en cas de manque de participants au plus tard le 4 mai 2024 ; dans ce cas la course sera repoussée à une date ultérieure.

k. Acceptation du présent règlement

Le coureur accepte sans réserve le présent règlement en validant son inscription.

Cession de dossards

Le retrait de ce dernier se fera en se présentant muni d'une carte d'identité. Il s'effectuera en salle des sports Albert Younsi, située au sein du complexe sportif Bonnepart le jour même à partir de 9h30 et ce jusque 15 minutes avant le départ de la dernière vague (16h00 dernier délai) ou la veille entre 16h30 et 18h30. Le retrait des dossards doit être effectué par le coureur lui-même, il recevra lors de son inscription un bracelet qu'il ne pourra enlever avant la fin de la course. L'inscription à la course le jour même n'est pas possible.

I. évolution du règlement

Assurances

a. Responsabilité civile

La responsabilité de l'OMS et des participants est couverte par la police assurance souscrite auprès de la compagnie de l'association. Les obstacles seront en majorité fournis par une société spécialisée et agréée.

b. Assurance dommages corporels

Il est conseillé aux coureurs de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique peut les exposer. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux

consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages, ou de séquelles, ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation de matériel.

Ravitaillement

les participants à la course à obstacles bénéficieront d'un ravitaillement à **mi-course** (liquide servi à la demande et solide) et d'un second à l'arrivée (solide et liquide). Ils devront être en autonomie sur le reste du circuit. Des poubelles seront installées à proximité du lieu.

Récompenses

Les coureurs se verront remettre, à l'arrivée une médaille et pourront retirer une boisson ainsi qu'une frite-fricadelle ou saucisse à l'aide d'un jeton. Le lot sera remis aux coureurs avant la course

Droit à l'image

De par sa participation, le coureur renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits à utiliser celles-ci sur tout support pour une durée illimitée.

Conditions de course et règles sportives

La course se déroule selon les règles sportives de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme). La course à obstacles d'une distance approximative de 11 km et de 30 obstacles se déroule sur des terrains privés et sur le domaine public. Il est interdit d'évoluer en dehors du balisage. Le coureur ne devra pas créer de pollution et devra respecter la faune et la flore.

a. Balisage

Du rubalise de couleur blanche et rouge sera disposé tout au long du parcours ainsi que des signaleurs aux endroits pouvant prêter à confusion.

b. Aide aux coureurs

Tout coureur est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre coureur dans l'attente des secours.

c. Obstacles

Les coureurs sont libres de ne pas franchir les obstacles s'ils ne se sentent pas en capacité physique. Ils peuvent également demander de l'aide de la part soit d'une personne de l'organisation ou soit d'un coureur muni d'un dossard (bracelet).

d. Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'OMS qui mettra en place un dispositif prévisionnel de secours en collaboration avec le responsable des secours. La sécurité sera assurée entre autre par des agents de surveillance de la voie publique sur les voies routières, des contrôleurs à chaque obstacle, une équipe de secouristes avec des moyens logistiques nécessaires.

Un bénévole faisant partie du collectif organisationnel accompagnera le dernier coureur afin de s'assurer qu'aucun participant ne soit laissé-pour-compte sur le parcours.

PARCOURS

Le tracé emprunté a fait l'objet d'autorisations auprès des différents organismes et/ou collectivités (Mairies, Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, Voies Navigables de France, propriétaires privés, etc...).

Les obstacles présents sur le parcours seront soit naturels ou construits, il y aura également des épreuves à réaliser (ex : soulever un poids, passer au travers d'élastiques, etc...).

En ce qui concerne les épreuves, la municipalité se charge de la mise place de ces derniers, pour ce qui est des obstacles construits, une société fournit des obstacles agréés et conformes aux exigences des courses à obstacles.

Ci-dessous les photos de certains obstacles



SECOURS

Les secours seront coordonnés par le responsable des secours et assurés par une société agréée. Un médecin sera également présent sur le parcours

Un poste de secours sera établi à l'arrivée ainsi que sur des lieux où se trouvent des obstacles hauts, dits à risque, qui sont accessibles par véhicule en cas de besoin.

Une équipe mobile sera également prévue afin de se déplacer sur une zone en cas d'accident.

Des personnes titulaires du BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) seront placées aux niveaux des obstacles d'eau.

Chaque contrôleur se trouvant à un obstacle aura le numéro des secours afin de les prévenir en cas d'accident.